



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 25 février 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
12	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
14	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
23	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
24	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
27	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLÉRC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	MERY	T	Eudes BOUVIER	
34	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
35	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
45	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
49	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
50	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
51	VOGLANS	T	Martine BERNON	



27 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS Claudie FRAYSSE

Autres présents non votants :

Marc MORAND	PUGNY-CHATENOD
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des Services
Christophe PIRAT	Directeur du Pôle Services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 51 présents (51 titulaires), et 55 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2020

Exécutoire le : 09 MARS 2020

Affichée le : 09 MARS 2020

Visée le : 09 MARS 2020

TOURISME

Aménagement d'une portion du chemin de La Laitière - Versement d'un fonds de concours par les communes de Tresserve et Viviers-du-Lac

Monsieur le président rappelle que le code général des collectivités territoriales, en son article L 5216-5, prévoit qu'*"afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours."*

Le chemin de La Laitière (RD50a), situé entre les communes de Tresserve et Viviers-du-Lac, est support d'un itinéraire de randonnée pédestre du réseau Grand Lac. Celui-ci se révèle être dangereux pour les piétons puisqu'il ne propose aucun aménagement de sécurité (type trottoir) et que les véhicules roulent à une vitesse importante malgré l'étroitesse de la voirie.

Des aménagements de sécurité sont donc envisagés (trottoir, chicane, passage piétons, ...) pour un montant estimé à 93 600 € TTC.

Dans l'attente de la délimitation précise des sentiers faisant l'objet de la compétence de Grand Lac à la suite de l'étude prévue en 2020, et ces travaux présentant également un intérêt pour la sécurité des voiries des communes, il est convenu que Grand Lac réalise cet aménagement, et que les communes participent financièrement à l'opération par le versement d'un fonds de concours dans la limite d'un plafond de 25% par commune des charges réelles, hors FCTVA, liées aux coûts de travaux de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération, ainsi que le plan de situation et des aménagements pressentis.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- ACCEPTE le versement d'un fonds de concours à Grand Lac par les communes de Tresserve et Viviers-du-Lac pour un aménagement de sécurité sur le chemin de la Laitière, dans la limite d'un plafond 25 % par commune des charges réelles hors FCTVA liées aux coûts de travaux de l'opération.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 51
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 25 février 2020

Le Président,
Dominique DORD

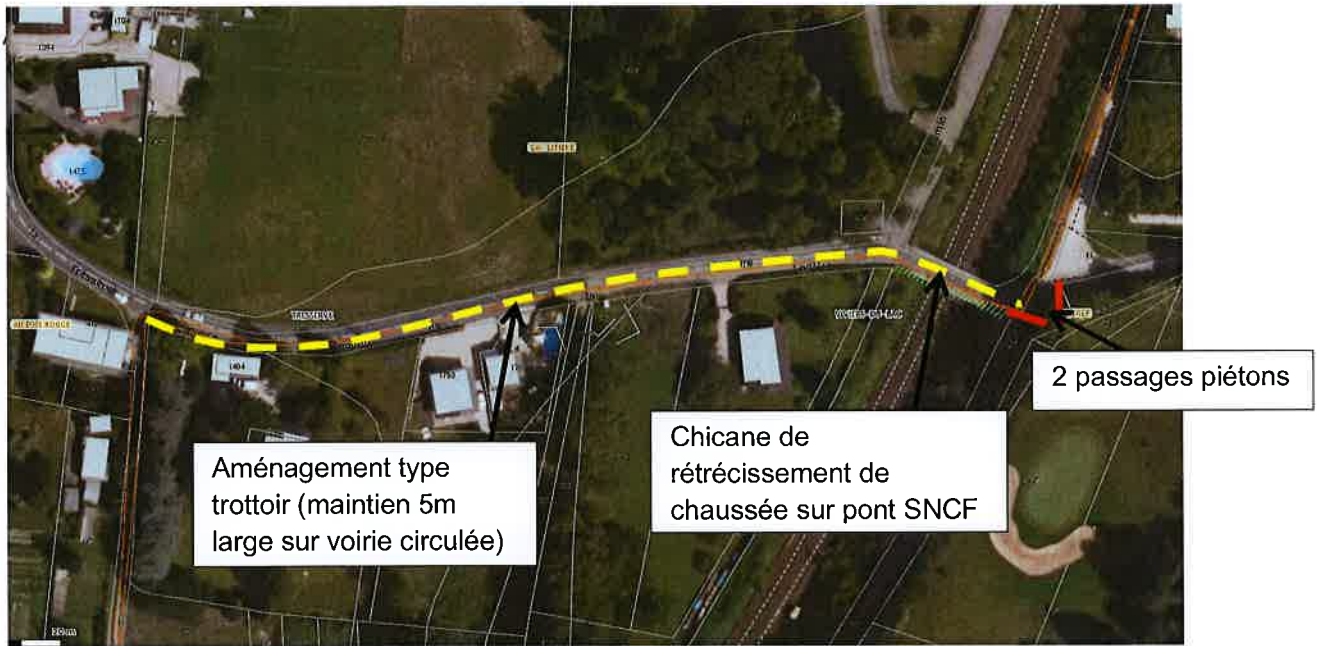


Annexe 1 : plan de financement prévisionnel

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Programme de travaux HT	78 000 €	Fonds de concours commune Viviers-du-Lac (25% coût travaux)	20 201 €
TVA (20 %)	15 600 €	Fonds de concours commune Tresserve (25% coût travaux)	20 201 €
		Autofinancement Grand Lac	40 402 €
		FCTVA théorique (16,404 %)	12 795 €
TOTAL TTC	93 600 €	TOTAL TTC	93 600 €

Les frais de maîtrise d'œuvre associés seront pris en charge par Grand Lac.

Annexe 2 : plan de situation et aménagements pressentis



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagement d'une portion du chemin de La Laitière - Versement d'un fonds de concours par les communes de Tresserve et Viviers-du-Lac

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3193 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200225-d3193-DE

Date de décision : 25/02/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours
7.8.1. Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres